



Logement qui sent la cigarette mauvais état des tapisseries ...

Par **FFLAVIE**, le **14/05/2011** à **10:50**

Bonjour, je suis rentré dans un logement que j'avais bien entendu visité au préalable ou j'ai demandé que les moquettes soit changées car elles étaient en très mauvais état à mon arrivée j'ai constaté qu'il avait changé celles des deux chambres sur trois et le couloir.

Suite à l'entrée dans le logement je constate que celui-ci malgré les fenêtres ouvertes tout les matins une odeur de cigarette persiste on pense moi et mon conjoint que celle-ci partirait avec le changement des moquettes certes ça sent moins qu'avant mais l'odeur reste présente c'est désagréable d'autant plus que les murs ont été repeints par les anciens locataires car c'est eux qui fumaient beaucoup et qu'ils ont fait ça vite fait et donc très mal fait les tapisseries sont en mauvais état la moquette qui n'est pas changée est tachée partout. Les anciens locataires sont restés 7 mois ils ne fumaient pas et aéraient tout les jours et rien n'y a fait donc puis-je exiger au propriétaire ou à l'agence de voir pour refaire le nécessaire car j'ai comme même un petit garçon de 5 ans et j'attends notre deuxième enfant je me pose la question de l'odeur du tabac sur notre santé?

Merci de me donner des conseils

Par **corimaa**, le **14/05/2011** à **11:27**

Avez-vous fait un état d'entrée des lieux ? Tous les problèmes que vous relatez doivent y être notés mais rien n'oblige le propriétaire à changer la moquette si ce n'est pas précisé qu'il le ferait sur l'éd.

Vous pouvez enlever ce qui reste de moquette, lessiver les murs, enlever le papier peint et peindre à la place.

L'odeur n'a aucune incidence sur la santé, c'est respirer la fumée qui en a. Mais l'odeur de tabac froid est une odeur écoeurante même pour un fumeur, alors pour un non fumeur...